Territoires à Risques Important d'Inondation (TRI) du Mans - Zones d'iso-classes de hauteurs d'eau - Scenario fréquent (1)

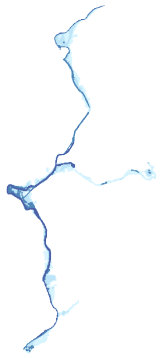

Métadonnées
|
Métadonnées (XML)

|

Titre	Territoires à Risques Important d'Inondation (TRI) du Mans - Zones d'iso-classes de hauteurs d'eau - Scenario fréquent (1)
Date	2014-04-29T10:09:37
Type de date	Révision
Date	2014-04-28
Type de date	Publication
Résumé	Série de données géographiques produites par le SIG Directive inondation du territoire à risque important d'inondation (TRI) du Mans et cartographiées aux fins de rapportage pour la directive européenne sur les inondations. La Directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation (JOUE L 288, 06-11-2007, p.27) influence la stratégie de prévention des inondations en Europe. Elle impose la production de plan de gestion des risques d'inondations qui vise à réduire les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique. Les objectifs et exigences de réalisation sont donnés par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (LENE) et le décret du 2 mars 2011. Dans ce cadre, l'objectif premier de la cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondation pour les TRI est de contribuer, en homogénéisant et en objectivant la connaissance de l'exposition des enjeux aux inondations, à l'élaboration des plans de gestion des risques d'inondation (PGRI). Cette série de données sert à produire les cartes de surfaces inondables et la carte de risques d'inondation qui représentent respectivement les aléas d'inondation et les enjeux exposés à une échelle appropriée. Leur objectif est d'apporter des éléments quantitatifs permettant d'évaluer plus finement la vulnérabilité d'un territoire pour les trois niveaux de probabilité d'inondation (fort, moyen, faible).

Code	n_tri_mans_iso_ht_sin_1_s_072
Code	https://catalogue.sigloire.fr/geonetwork/srv/1503cb2d-9a47-45d9-8517-27bef9c2d0e1
Langue	fre
Jeu de caractères	Utf8
Type de ressource	Jeu de données

Ressource en ligne

Adresse Internet	http://professionnels.ign.fr/sites/default/files/DC_BDTOPO_2-1.pdf
Adresse Internet	http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/services.php
Adresse Internet	http://www.asn.fr/content/download/84637/586391/version/2/file/D%C3%A9cision+2014-DC-0392+du+14_01_2014_Liste+des+INB+%2B+2+annexes.pdf
Adresse Internet	https://carto.sigloire.fr/cgi-bin/mapservwfs?
Protocole	OGC:WFS-1.0.0-http-get-capabilities

Adresse Internet	https://catalogue.sigloire.fr/rss/atomfeed/atomdataset/1503cb2d-9a47-45d9-8517-27bef9c2d0e1
Protocole	WWW:LINK-1.0-http--link

Contact pour la ressource

Nom de l'organisation	DDT 72 (Direction Départementale des Territoires de la Sarthe)
Rôle	Propriétaire

Catégorie ISO	Environnement
Catégorie ISO	Société
Catégorie ISO	Informations géoscientifiques

Mot Clé

Mot Clé	RISQUE/N_INONDATION
Mot Clé	risque
Mot Clé	directive inondation
Mot Clé	surface inondable
Mot Clé	territoire à risque d'inondation
Mot Clé	gestion du risque d'inondation
Mot Clé	cartographie
Mot Clé	Zones à risque naturel
Type de mot clé	Thème
Mot Clé	DREAL
Mot Clé	RISQUES NATURELS
Mot Clé	DDT 72
Type de mot clé	Thème

Etendue

Description	
Description	TRI du Mans

Emprise géographique

Ouest	0.03470310414123975
Est	0.39725193226623906
Sud	47.8977982391846
Nord	48.120135574746186

Résolution spatiale

Dénominateur de l'échelle	25000

Généalogie

Généralités sur la provenance	Les données numérisées sont en grande partie issue de la BD TOPO -IGN, La précision des enjeux est donc celle de la source de données.

Contraintes sur la ressource

Limitation d'utilisation	Mention obligatoire - Source DDT 72 - 2014
Restrictions de manipulation	Non classifié

Identifiant de la fiche	1503cb2d-9a47-45d9-8517-27bef9c2d0e1
Langue	fre

Jeu de caractères	Utf8

Contact

Nom de la personne	PANNEAU MICHEL
Nom de l'organisation	DDT 72 (Direction Départementale des Territoires de la Sarthe)
Rôle	Point de contact

Date des métadonnées	2017-03-17T13:01:54